

# Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 3 juin 2025 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier procès-verbal : à l'unanimité.

2. Subvention exceptionnelle:

Le conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à la Fanfare des Sapeurs-Pompiers, en vue de l'organisation de son 50<sup>ème</sup> anniversaire.

3. Convention tripartite de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération:

Le conseil signe une nouvelle convention avec le Département et la COM-COM. Deux rues sont concernées : la rue du M<sup>al</sup> Leclerc et la rue du 2 Février.

4. Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissement sexistes :

La convention avec le Centre de Gestion concernant l'adhésion à ce dispositif est arrivée à échéance. Le conseil valide son renouvellement- sans surcoût pour notre Collectivité - avec le Centre de Gestion.

5. Etat Détection et géo référencement du réseau d'éclairage public :

Le conseil valide les travaux réalisés par le prestataire Geosat pour un montant de 6186.60 € HT.

6. Divers :

- La Commune a sollicité la Gendarmerie pour un accompagnement dans la mise en place d'un système de vidéo protection au niveau de l'aire de regroupement des conteneurs à déchets (salle polyvalente). Trop de dégradations sont malheureusement constatées à cet emplacement.

- Félicitations à deux lauréates du village :
  - Cynthia BREASCH, sélectionnée en équipe de France de quilles, pour jouer au Danemark
  - Erin SENN, 3<sup>ème</sup> dauphine à l'élection de miss Belleza France
- Le nouveau parking est désormais ouvert au public. N'hésitez pas à l'utiliser lorsque vous vous rendez au centre du village !

## DATES à retenir :

- 14 juin : marché aux puces et Nuit du sapeur, place des pompiers
- 28 juin : 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Fanfare à la salle des fêtes, vin d'honneur
- 4 juillet : Don du Sang à Geiswasser – de 16 h à 19 h 30 / collation : grillades, salades + 1 surprise (offerte)
- 5 juillet : fête des enfants à Geiswasser, à partir de 14h30

-----

Les **électeurs français et les électeurs européens** d'un autre État membre de l'Union européenne, **lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales en France**, élisent les conseillers municipaux. Par la suite, ces conseillers élisent le maire.

La prochaine élection des conseillers municipaux est prévue en 2026.

La date précise de l'élection doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance.

Les conseillers municipaux sont **élus pour 6 ans au suffrage universel direct** par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales en France.

Le mode de scrutin combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel.

Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire et ses adjoints sont, par la suite, élus par les conseillers municipaux.

## HORAIRES d'été :

Mardi : 9 h – 12 h et 14 h – 16 h

Mercredi et jeudi : 9 h – 12 h

durant la période du 7 juillet au 29 août inclus

